

## TARIFS DES SCOLARITES

Le montant des frais d'études au CPES se décompose en deux parties :

- A - Un acompte (valant droit d'inscription), à régler pour confirmer la réservation de sa place ;
- B - Des frais de scolarité à régler à la rentrée : le règlement est possible en 3 fois sans frais (*voir règlement financier*)

### A – L'acompte (valant droit d'inscription)

Le montant de l'acompte est fixé à **300 euros** (dont 150 euros de frais de dossier non remboursables en cas d'annulation)  
L'acompte versé est déductible des frais de scolarité mentionnés dans le tableau tarifaire ci-après.

**B - Frais de scolarité** : Les frais de scolarité pour chacune des sections sont indiqués dans le tableau tarifaire ci-après :



## CURSUS DES PREPARATIONS

Les prépas	Volume horaire	Tarifs horaire	Tarifs TTC
Parcours Premium aux études d'infirmier (Via Parcoursup)	280h + 42h stage	10 €	2800 €
Préparation concours infirmier liste 2 (AP-AS et Professionnels)	280h + 42h stage	10 €	2800 €
Auxiliaire de puériculture	230h + 91h stage	10 €	2300 €
Aide-soignant	210h + 42h stage	10 €	2100 €